

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1041^e séance, tenue le mardi 18 octobre 2011,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-Claude Breton, Mme Isabelle Panneton, M. Roch Chouinard, Mme Louise Poirier; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, M. Michel Sarra-Bournet, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS, Mme Jane Jenson, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, M. Philippe Cambron, M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette (en l'absence de M. Pierre Chenard), M. André Dufresne

INVITÉ : M. Bryn Williams-Jones, professeur agrégé, Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine (pour les délibérations CE-1041-5.1 à 5.3)
Mme Mireille Tremblay, directrice, Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences (pour la délibération CE-1041-6.1)
Mme Elaine C. Chapman et M. Trevor Drew, professeurs titulaires, et Mme Michèle Brochu, directrice, Département de physiologie de la Faculté de médecine (pour la délibération CE-1041-6.2)

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gilles Trudeau; M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un officier de la FAS, M. Laurent J. Lewis; un étudiant, Mme Maude Marquis-Bissonnette; un substitut au chargé de cours, M. Michel Savage; des observateurs : M. Pierre Chenard, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le secrétaire général signale que M. Raymond Lalande a été nommé vice-recteur aux études; à ce titre, il présidera la Commission des études. Le secrétaire général mentionne également que Mme Hélène David a été nommée vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, et souhaite la bienvenue à Mme Isabelle Panneton, récemment nommée administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de musique.

Le président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission des études à l'occasion de la première réunion de cette instance pour l'année académique 2011-2012; à cette occasion, il invite les membres à se présenter à tour de rôle.

CE-1041-1

ORDRE DU JOUR

CE-1041-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1040^e séance tenue le 7 juin 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
- Calendrier des séances 2011-2012 : mise à jour

5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté de médecine — Département de médecine sociale et préventive
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (Bioéthique)
 - 5.2 Faculté de médecine — Département de médecine sociale et préventive
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (Bioéthique)
 - 5.3 Faculté de médecine — Département de médecine sociale et préventive
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme en Bioéthique
 - 5.4 Faculté des sciences de l'éducation— Centre de formation initiale des maîtres – CFIM
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Ed. (Éducation) option enseignement au secondaire : création d'un profil « Sans lien d'emploi »
 - 5.5 Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP
 - Sous-commission des études supérieures : Faits saillants 2010-2011
FESP : Projets de modifications mineures approuvés par la délégation de pouvoirs au Conseil de faculté (du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011)
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences — Département de linguistique et de traduction
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie
 - 6.2 Faculté de médecine — Département de physiologie
 - Création d'un programme de Baccalauréat (B.Sc.) en neurosciences
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-1041-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1040^e SÉANCE

CE-1041-2

La modification suivante est demandée au procès-verbal mentionné : à la page 9, à la délibération CE-1040-5.9, le deuxième paragraphe sera corrigé de manière à indiquer que des corrections techniques à apporter au document ont été signalées en séance.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1040^e séance tenue le 7 juin 2011, tel que corrigé.

CE-1041-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1041-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1040^e séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1041-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1041-4

CE-1041-4.1

Présentation du président

CE-1041-4.1

En lien avec sa nomination récente comme vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande porte à l'attention de la Commission les principes en regard desquels il souhaite que celle-ci exerce son mandat de coordination des études et des programmes, mandat qui serait appliqué en lien avec la volonté de monter et de concevoir des programmes et des offres de formation qui tiennent compte de l'évolution des disciplines et qui répondent aux besoins des étudiants, ainsi qu'aux besoins sociétaux et aux besoins de formation. Aussi, une attention particulière portera sur l'articulation du processus de création et de modification de programmes avec le processus relatif à l'évaluation des programmes d'études. Les préoccupations relatives aux mesures de soutien à la réussite et à la diplomation, tant aux études de premier cycle qu'aux études supérieures, pourront également être prises en compte dans le cadre de la refonte de programmes. Relativement au développement de

programmes interdisciplinaires ou interfacultaires, M. Lalande signale que la Commission sera appelée à préciser des échéanciers de réalisation et de cheminement des projets dans les instances, et à déterminer, s'il y a lieu, des directives afférentes afin de favoriser l'établissement des projets qui n'auraient pas donné lieu à l'établissement d'une entente interfacultaire formelle à une certaine étape de leur développement.

M. Samir Saul remercie le président pour les précisions apportées. Il s'informe si, dans le contexte envisagé, il sera possible de prévoir, dans le cadre de réunions de la Commission des études, la présentation de contenus d'information, par exemple, sur des programmes de l'institution ou d'autres institutions universitaires, sur le processus de développement de projets réalisés, ou sur l'évolution des programmes créés.

M. Lalande reçoit la suggestion présentée par M. Saul. Il explique que de telles présentations pourront être envisagées dans la mesure où elles concerneront des projets ou des sujets ciblés, et de façon à ce que ces présentations n'interfèrent pas avec l'agenda de la Commission, en lien avec l'échéancier de présentation des projets.

CE-1041-4.2 Calendrier des séances 2011-2012 CE-1041-4.2
A-33/1037^e/815

Les membres ont reçu le calendrier des séances de la Commission pour l'année 2011-2012, adopté lors de sa 1037^e séance du 22 mars dernier. Une mise à jour a été apportée au document, par l'ajout d'une séance au calendrier de la Sous-commission du premier cycle, lequel figure dans le document à des fins d'information.

CE-1041-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1041-5

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4; également, M. Chouinard présente le sujet inscrit au point 5.5.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 5.1 à 5.3, la Commission reçoit M. Bryn Williams-Jones, professeur agrégé au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Louise Poirier, présente le projet inscrit au point 5.4.

CE-1041-5.1 Faculté de médecine CE-1041-5.1
Département de médecine sociale et préventive
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de
cours du programme de M.A. (Bioéthique)

A-33/1041^e/841

Les projets inscrits aux points 5.1 à 5.3 font l'objet d'une même présentation générale.

Les modifications proposées au programme de M.A. (Bioéthique) visent à uniformiser la présentation du programme et la dénomination des différents blocs du programme de Maîtrise avec celles des autres programmes de bioéthique (Microprogramme et D.E.S.S.), simplifiant ainsi les transferts d'un programme à l'autre, lesquels sont fréquents tant à partir du Microprogramme que du D.E.S.S. vers le programme de M.A. Ces changements permettront également de clarifier le parcours des modalités avec mémoire (maîtrise de recherche) et avec travail dirigé (maîtrise professionnelle). Le but est de répondre aux attentes différentes des étudiants, selon que ceux-ci visent une formation professionnelle (étudiants qui ont besoin d'un plus grand nombre de cours thématiques) ou une formation de chercheur (étudiants qui ont besoin d'un cours de formation à la recherche et d'un nombre moins élevé de cours thématiques). Les modifications au programme de D.E.S.S. et au Microprogramme visent les mêmes objectifs d'uniformisation en vue de faciliter les transferts de l'un ou l'autre de ces programmes vers le programme de M.A. La présentation reporte

aux documents A-33/1041^e/842 à 843, lesquels précisent les modifications apportées à la structure et au répertoire de cours respectifs de chacun des programmes. La modification au programme de M.A. comporte la création d'un cours : BIE 6100-Développement de projet de maîtrise (6 cr.).

M. Jean-Claude Breton félicite le Département pour le travail d'uniformisation du programme qui permettra de mieux répondre aux besoins de formation des étudiants. Il constate que la modification apportée à la structure du programme de M.A. a pour résultat que le cours BIE 6017-Bioéthique et droit devienne un cours obligatoire, alors qu'il figurait auparavant dans un bloc de cours à option. M. Breton s'informe si le fait que ce cours devienne obligatoire se pose en lien avec une approche de la bioéthique qui serait davantage accentuée sur les aspects juridiques.

M. Bryn Williams-Jones explique que le fait de rendre ce cours obligatoire est lié à la nécessité, en bioéthique, de bien connaître et de bien comprendre les enjeux des grandes politiques en bioéthique ou en recherche, ainsi que les différents systèmes et codes civils nationaux. Le droit constitue ainsi une compétence de base en bioéthique, mais se pose en complémentarité de la bioéthique, avec d'autres disciplines, et non comme une approche principale.

M. Frédéric Bouchard présente une question sur le cours BIE 6100; il demande si le fait que ce cours comporte 6 crédits signifie que des crédits liés à la recherche sont intégrés aux crédits attribués à la scolarité.

M. Williams-Jones explique que le cours mentionné fait partie de la scolarité, et ne se rapporte pas aux crédits relatifs à la recherche et à la rédaction du mémoire. Le cours a été formé à partir de deux cours de méthodologies comportant 3 crédits chacun, car on a voulu s'assurer que les étudiants acquièrent des connaissances sur les deux méthodes concernées. M. Richard Patry précise que cette modalité est conforme à la réglementation prévue.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A.(Bioéthique), au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1041^e/841.

CE-1041-5.2

Faculté de médecine

CE-1041-5.2

Département de médecine sociale et préventive

- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (Bioéthique)

A-33/1041^e/842

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (bioéthique), au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1041^e/842.

le fait de compléter des crédits de deuxième cycle donne lieu à une accréditation au niveau de la scolarité reconnue et au niveau salarial.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Ed. (Éducation), au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1041^e/844.

CE-1041-5.5 Faculté des études supérieures et postdoctorales- FESP CE-1041-5.5
- Sous-commission des études supérieures : Faits saillants 2010-2011
- FESP : Projets de modifications mineures approuvés par la délégation de pouvoirs au Conseil de faculté (du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011)

A-33/1041^e/845, 845.1

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants de la Sous-commission des études supérieures pour l'année 2010-2011, conformément au document A-33/1041^e/845, et reçoit le tableau relatif aux projets de modifications mineures approuvés par la délégation de pouvoirs au Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011), conformément au document A-33/1041^e/845.1.

À la suite d'une intervention, on prend note de vérifier l'exactitude des appellations utilisées dans le document pour désigner certains départements ou unités.

CE-1041-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1041-6

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, la Commission reçoit Mme Mireille Tremblay, directrice du Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.2, la Commission reçoit Mme Elaine C. Chapman et M. Trevor Drew, professeurs titulaires, et Mme Michèle Brochu, directrice, du Département de physiologie de la Faculté de médecine.

CE-1041-6.1 Faculté des arts et des sciences CE-1041-6.1
Département de linguistique et de traduction
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie

A-33/1041^e/846, 846.1

La modification proposée au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie porte principalement sur la structure du programme et sur le répertoire de cours. Le bloc 70B actuel, *Linguistique historique*, est aboli. Cette modification se pose à la suite de la refonte des programmes d'études supérieures en linguistique, en regard desquels l'exigence d'avoir suivi un cours de linguistique historique a été retirée; de plus, l'exigence de suivre des contenus en linguistique historique n'apparaît pas essentielle dans le cadre du programme

bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie. Ce bloc est remplacé par un nouveau bloc 70B, intitulé *Langage et cognition*; ce nouveau bloc présente des contenus pertinents à la formation recherchée, et est composé de cours permettant d'aborder le langage du point de vue des sciences cognitives ou des neurosciences. Faisant ainsi le pont entre la linguistique et la psychologie, le bloc 70B tient le rôle de bloc intégrateur. Le nombre de crédits maximum du bloc 70C sera augmenté à 9 crédits (plutôt que 3 crédits), de manière à permettre aux étudiants qui se dirigent dans le programme de Maîtrise en linguistique théorique de perfectionner leurs connaissances dans plus d'un domaine de cette discipline. Les modifications au répertoire de cours comportent l'ajout de deux cours au bloc 70D, le changement de la description du cours LNG 2340, et la création d'un nouveau cours : LNG 2355-*Troubles de langage et linguistique* (3 cr.), portant sur les éléments fondamentaux nécessaires à l'étude des troubles du langage, et lequel sera intégré au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie (bloc 70B), ainsi qu'aux programmes de Majeure et de Mineure en linguistique. La présentation reportée au document A-33/1041^e/846. La préparation du projet de modification a comporté des démarches de consultation auprès des étudiants du programme, notamment afin d'assurer que celui-ci reflète la réalité de la formation recherchée.

M. Michel Sarra-Bournet s'informe si l'abolition du bloc de linguistique historique entraînera des conséquences sur le répertoire de cours et sur l'offre de cours en linguistique historique.

Mme Mireille Tremblay indique que le retrait de ce bloc de cours dans le programme n'aura pas pour effet de modifier la teneur de l'offre de cours, sauf dans les cas de cours ne présentant pas un nombre suffisant d'inscriptions ou pour lesquels le Département ne disposerait pas des ressources ou des expertises correspondantes.

En réponse à des questions présentées par M. Raymond Lalande, Mme Tremblay précise que la modification proposée découle principalement de l'évolution de la discipline de la linguistique en regard des apports de la psychologie et des sciences cognitives, ainsi que de la modification des exigences d'admission aux programmes de Maîtrise; notamment, dans ce contexte, les contenus liés à la linguistique historique apparaissent moins déterminants. Mme Tremblay mentionne que la consultation auprès des étudiants a porté sur l'ensemble du projet de modification ; selon les cas, des modalités de consultation formelles ont été appliqués ou non. Elle signale finalement que l'évaluation des programmes de linguistique sera effectués au cours de cette année.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie, au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1041^e/846.

La Commission remercie Mme Tremblay pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

CE-1041-6.2

Faculté de médecine

CE-1041-6.2

Département de physiologie

- Création d'un programme de Baccalauréat (B.Sc.) en neurosciences

A-33/1041^e/847, 847.1, 847.2

Le programme de Baccalauréat (B.Sc.) en neurosciences vise à offrir une formation de pointe dans ce domaine, lequel a connu un essor extraordinaire depuis 1970, et depuis le moment où la formation dans ce domaine a été initiée à l'Université, notamment par la formation aux études supérieures en sciences neurologiques —terme maintenant considéré désuet et moins représentatif des différentes perspectives couvertes par le domaine. Le B.Sc en neurosciences

permettra à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation du système nerveux central, de la molécule jusqu'au niveau cognitif. Les objectifs spécifiques de la formation proposée sont définis en regard du fait que les fondements des neurosciences proviennent de l'ensemble des disciplines des sciences de la vie —dont la physiologie, l'anatomie, la pathologie, la pharmacologie, la psychologie, la biochimie, etc.—, et en regard du fait que les neurosciences font, de plus en plus, appel aux sciences appliquées, incluant, entre autres, le génie biomédical et les sciences computationnelles, en plus de considérer l'évolution de la technologie associée aux neurosciences (méthodes d'imagerie fonctionnelle, génétique moléculaire, génomique). Les objectifs spécifiques de formation visent ainsi l'acquisition de concepts et de méthodes propres aux neurosciences, et l'acquisition de la formation de base dans des disciplines connexes (biochimie, biologie, génétique, pharmacologie, physiologie et psychologie). Le programme s'appuyant sur une solide formation théorique axée sur le développement de l'esprit critique et la pratique de la communication scientifique écrite et orale, il permettra d'assurer une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire et une familiarisation au milieu de la recherche. Le programme pourra ainsi constituer une formation préparatoire à la poursuite des études supérieures ou de carrières en recherche, ou permettre une insertion immédiate au marché du travail. L'établissement du programme s'appuie également sur le rôle important de l'Université dans le domaine des neurosciences, et sur l'excellence et la diversité des expertises dans le domaine des neurosciences qui y sont présentes.

La structure du programme comporte 90 crédits; le programme a une durée de trois ans. Le programme peut être suivi selon deux cheminements : le cheminement Général [segments 01 et 70 : 60 crédits obligatoires (bloc 01A), 15 crédits à option choisis dans les blocs 70A, 70B et 70C (minimum 3 crédits de chacun des blocs) et 15 crédits de stage de recherche (bloc 70D)], et le cheminement *Honor* [segments 01 et 71 : 60 crédits obligatoires du bloc 01A, 3 crédits du bloc 71A, 3 crédits du bloc 71B, 3 crédits du bloc 71C, 6 crédits des blocs 71D, 71E et 71F (pas plus de 3 crédits par bloc) et 15 crédits de stage *honor* du bloc 71G]. Le cheminement de formation prévoit que 60 crédits obligatoires soient complétés au cours des deux premières années du programme [comportant des contenus de formation sur les concepts et méthodes propres aux neurosciences et sur la formation de base dans les disciplines connexes: biochimie, biologie, génétique, pathologie, pharmacologie, physiologie, psychologie], et que 30 crédits soient complétés au cours de la troisième année, portant sur des cours à option couvrant trois domaines (neurosciences moléculaire et cellulaire, neurosciences des systèmes et cognitives, neurosciences et santé mentale; sigles NSC, PSL, PST, PSY). Le projet comporte la création de plusieurs cours selon le nouveau sigle NSC. La présentation reporte aux documents A-33/1041^e/847 et 847.1, ainsi qu'à des diapositives électroniques, préparées et présentées par Mme Elaine C. Chapman.

M. Frédéric Bouchard souligne la qualité et la pertinence du programme. Par ailleurs, considérant les différents apports disciplinaires en neurosciences ou en sciences cognitives, M. Bouchard comprend que le contexte institutionnel qui a cours en regard de ce domaine permettra le développement d'autres programmes ou d'offres de formation alternatives dans ce domaine; il mentionne, pour exemple, que plusieurs travaux et recherches dans ce domaine ont été développés au Département de psychologie de la FAS.

Mme Chapman convient de la remarque présentée. Elle mentionne que les offres de formation en neurosciences qui ont été développées dans le contexte nord-américain présentent la coexistence de programmes issus, d'une part, des sciences biologiques et de la médecine, et, d'autre part, de la psychologie et des sciences cognitives. M. André Ferron convient que l'Université peut offrir deux programmes en neurosciences, et que le caractère multidisciplinaire de tels programmes ne reste pas exclusif au programme relevant de la Faculté de médecine.

M. Raymond Lalande mentionne qu'il apparaît essentiel qu'un comité de programme soit mis sur pied. Mme Chapman confirme qu'une telle modalité a été prévue; elle signale que la composition du comité de programme reste à préciser, et que celle-ci tiendra compte du caractère interdisciplinaire et interfacultaire du programme.

Considérant le caractère spécialisé du programme proposé, et considérant une préoccupation quant à la problématique de l'attrition, M. Lalande demande si l'on a vérifié que le niveau du programme sera approprié pour les candidats qui proviendront des cégeps et collèges.

Mme Chapman explique que cette question a été examinée à partir de l'expérience développée avec les programmes de sciences biologiques et de sciences biomédicales. D'une part, ces deux programmes ainsi que le programme proposé en neurosciences comportent des cours communs aux trois programmes. D'autre part, plusieurs cours de la première année du programme sont constitués de cours d'introduction, et portent sur des contenus pour lesquels des cours plus approfondis peuvent être suivis au cours de deuxième année du programme. À la suite de la réflexion menée sur cette question, Mme Chapman indique que l'on ne s'attend pas à ce que le niveau des cours de la première année présente des difficultés particulières pour les candidats provenant des cégeps et collèges.

M. Lalande s'informant de la situation de l'orientation en sciences neurologiques du programme de Baccalauréat en sciences biomédicales par rapport au programme de Baccalauréat en neurosciences, notamment en regard de la préparation à la poursuite d'études aux cycles supérieurs, Mme Chapman précise que bien que l'orientation sciences neurologiques du programme de Baccalauréat en sciences biomédicales ne comporte pas de cours de base en psychologie et en anatomie, des cours à option dans ces domaines ont été développés au niveau de la deuxième année du programme, afin de permettre aux étudiants d'avoir accès aux cours correspondants de la troisième année. Bien que des lacunes pourraient être observées en regard des cours de méthodes, celles-ci ne constitueront pas un obstacle à l'accessibilité au programme d'études supérieures.

M. Bouchard présente une préoccupation sur le fait que l'intégration de la formation au premier cycle développée en fonction de programmes ciblés d'études supérieures pourrait diminuer l'accessibilité aux programmes d'études supérieures pour les étudiants provenant d'autres universités ou ayant été formés dans des programmes de premier cycle dans des domaines connexes mais moins spécialisés.

Mme Chapman convient de la préoccupation présentée. Elle explique que les programmes d'études supérieures feront l'objet de refontes qui seront développées en fonction des nouveaux programmes de premier cycle; cette approche permettra d'assurer une meilleure formation des étudiants, ainsi qu'une meilleure préparation à la poursuite d'études aux cycles supérieurs. Toutefois, il conviendra d'assurer que les programmes d'études supérieures restent également accessibles aux étudiants provenant d'autres institutions, et de prévoir des modalités en ce sens, comme, par exemple, la possibilité de compléter une propédeutique.

En lien avec cette dernière intervention, M. André Ferron mentionne que la question de l'accessibilité aux programmes d'études supérieures se pose pour plusieurs domaines pour lesquels on observe une évolution très rapide de la discipline. Cette question a été prise en compte. Ainsi, en plus de viser à assurer une formation de base et une formation spécialisée adéquate pour la poursuite des études aux cycles supérieurs, on cherche également à préserver l'accessibilité aux programmes d'études supérieures pour des étudiants provenant d'autres programmes ou d'autres institutions, notamment par la mise en place de modalités de propédeutique ou de passerelles.

En réponse à une question de M. Lalande, M. Ferron indique que le fait que la troisième année du programme comporte 15 crédits de stage a amené à envisager des modalités pour la réalisation de stages à l'étranger; mais, à cette étape, des questions techniques quant aux formules de financement restent à régler.

La Commission félicite les responsables concernés pour la qualité du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat (B.Sc.) en neurosciences —et comportant la création du sigle de cours NSC—, au Département de physiologie

de la Faculté de médecine, conformément aux documents
A-33/1041^o/847 et A-33/1041^o/847.1.

La Commission remercie Mmes Chapman et Brochu ainsi que M. Drew pour leur présentation; ceux-ci quittent la séance.

CE-1041-7 AFFAIRES DIVERSES CE-1041-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1041-8 PROCHAINE SÉANCE CE-1041-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 15 novembre 2011, à 14 heures.

CE-1041-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1041-9

La séance est levée à 15 heures 15.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 15 novembre 2011 – délibération CE-1042-2

Le président

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot